

**Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé**

**Service Communal d'Hygiène et de Santé**

**REF : CS2010017**

**Signataire : LG-CF**

**OBJET :Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances - Coordination ASV - Exercice 2010 -.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers les activités de son service communal d'hygiène et de santé, un programme d'ateliers santé ville,

Considérant les actions nouvelles ou à reconduire en 2010 dans le cadre de ce programme,

Considérant le projet de convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour la poursuite de ces actions en 2010,

Considérant que l'ACSE apporte un soutien financier à hauteur de 90.000 € au titre de l'année 2010,

Vu le budget communal et notamment les frais de personnel affectés au service communal d'hygiène et de santé et aux activités de promotion de la santé d'une part, et aux crédits votés en section de fonctionnement aux articles 6068 et 6188 (frais d'interprète, livres, règlement de prestations à des associations spécialisées, matériel divers ...) d'autre part ,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) une subvention d'un montant de 90.000 € dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville en 2010.

**AUTORISE** le maire à signer la convention correspondante avec le préfet.

**DIT** que le montant de 90 000 euros est prévu au BP 2010 à l'imputation budgétaire 504-74718-12

Pour le Maire

L'adjoint délégué